



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 73142

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la législation qui impose un quota de chansons françaises sur nos ondes de radio. En effet, avec un quota obligatoire de 80 %, il reste 20 % à répartir entre plus de vingt nations européennes et le reste du monde. Cela laisse peu de place à la diversité culturelle et à la participation par les ondes à une communication des peuples. Il souhaite connaître ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73142

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 813